

RÈGLEMENT

Le principe du Marché de Noël de Morlhon le haut est de permettre aux visiteurs venant au Marché de Noël, de pouvoir faire leurs achats de Noël de manière artisanale, locale, et/ou solidaire tout en profitant de l'atmosphère féerique de Noël grâce aux diverses animations proposées.

Exposants :

- Le Marché de Noël est réservé essentiellement à des créateurs/producteurs des environs.
- Les créateurs amateurs doivent certifier sur l'honneur qu'ils n'ont pas participé à plus de deux marchés de Noël, brocantes, vide-greniers durant l'année 2025.
- Les associations caritatives et/ou à caractère social vendant des objets d'artisanat sont acceptées.

Contenu des stands :

- Il s'agit bien d'artisanat, toute revente d'objets achetés est interdite.
- Les articles des exposants ne sont pas couverts par l'assurance de l'APE lequel décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel le jour du marché.
- Les stands proposant de l'alimentation chaude seront exposés à l'extérieur.
- Inscription du 01 octobre au 15 novembre 2025 dernier délais .
- Le dossier d'inscription est disponible par e-mail : apemorlhon12@gmail.com
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.
- Une présentation du contenu de votre stand sera exigé sur le bulletin d'inscription.
- Les documents à fournir :

- **La fiche d'inscription complétée et signée**
- **La carte d'identité**
- **Pour les associations: Raison sociale de l'association ou déclaration à la préfecture**
- **L'attestation d'assurance responsabilité civile**
- **Règlement et Paiement obligatoire pour confirmer l'inscription (le paiement sera encaisser le jour de l'événement.)**

Commission :

- Les exposants seront prévenus par mail et où SMS quand l'acceptation du dossier est finalisée.
- Nous mettons à disposition des tables et chaises
- Les tarifs sont les suivant :
 - **1m80 - 1 Table. 4€**
 - **3m60 - 2 Tables 8€**
 - **5m40 - 3 Tables 12€**
- Il est également possible de réserver l'emplacement sans table mais il est obligatoire d'indiquer le mètre linéaire dont vous avez besoin dans une limite maximale de 5m40.
- L'installation se fait par l'exposant
- Les emplacements sont attribués en concertation avec l'équipe référente.

FONCTIONNEMENT DU JOUR DU MARCHÉ

- Le jour du marché, les exposants sont attendus à partir de 7h à 8h30 pour l'installation de leur stand . Ils pourront décharger leur voiture et déposer leur matériel dans leur stand puis garer leur voiture sur les parkings alentour.
- L'ouverture au public du Marché de Noël se fera dès 09h00.
- Le soir, les véhicules personnels ne pourront être avancés jusqu'aux stands qu'après la fin du marché à partir de 18h30
- Les exposants souhaitant décorer eux-mêmes leur stand devons respecter la thématique de Noël.
- Au besoin d'électricité il vous faudra prévoir des rallonges aux normes et sécurisées sans enrouleur pour éviter les soucis d'ordre électrique.(danger)

Il est impérativement demandé :

- de ne pas quitter le marché avant la fin, c'est à dire 18h30 par respect pour les autres exposants et organisateurs.
- l' évacuation de vos déchets.

Signature (suivis de la mention lu et approuvé) :